

SALLES-LA-SOURCE

Ranimons la cascade se mobilise

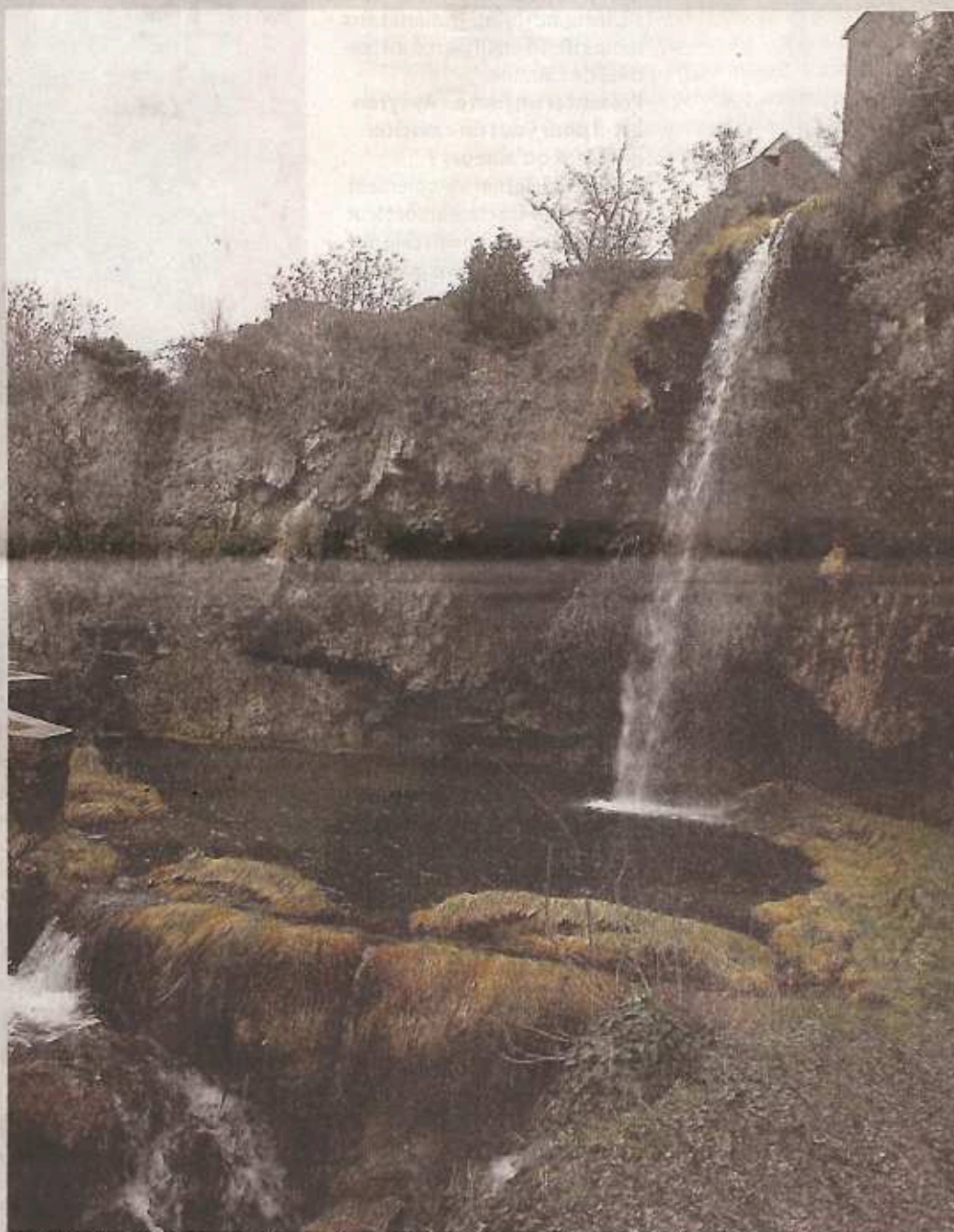
L'association se mobilise de nouveau. Lassée que ses questions restent sans réponses, elle se tourne vers la justice et interpelle la préfète, avant de manifester.

• page 38

RIEUPEYROUX

Le bourg
en bourre
ce week-end

• page 25



Symbole de Salles la Source, la cascade sera l'objet d'une mobilisation ce samedi matin. / Photo DDM.

salles-la-source

Ranimons la cascade passe à l'action

l'essentiel ▼
 Manif ce samedi (11 heures) devant la préfecture, recours au tribunal administratif, courrier à la préfète: l'association « Ranimons la cascade » est sur tous les fronts.

« **R**animons la cascade » tient à se faire entendre et se mobilisera bruyamment ce samedi devant la préfecture. Depuis trois ans déjà les membres de l'association mènent un combat sans relâche contre l'exploitant de la société hydroélectrique de Salles-la-source.

Outre l'exploitant, accusé de « s'accaparer une part importante du débit de la cascade », l'État est également dans le collimateur, considéré comme le complice d'une « exploitation illégale » puisqu'il laisse exploiter un bien public par un particulier qui en tire profit alors que la concession est terminée depuis plus de 7 ans.

M^e Jean-Marc Maillot, spécialiste en droit administratif, dénonce: « La société exploitante avait une concession jusqu'au 31 décembre 2005. Pour qu'elle puisse être renouvelée, la demande aurait du être faite fin 1998 ». L'État devient donc « complice de cette machination ».

Face à ce qu'elle considère comme une « inertie », l'association passe aujourd'hui à la



Réunis devant la cascade, les membres de « Ranimons la cascade » ont redit toute leur détermination à défendre l'emblème de leur village.

vitesse supérieure avec l'aide de son avocat.

Primo elle attaque au Tribunal Administratif l'arrêté de sursis à statuer du 10 décembre 2012 qui autorise la poursuite de l'exploitation.

Elle vise à démontrer que l'arrêté est « illégal » et que la concession est définitivement achevée depuis le 31 décembre 2005. Donc que l'État doit enfin en tirer toutes les consé-

quences.

Secondo, elle « met en demeure Madame le préfet de l'Aveyron de suspendre une exploitation désormais totalement illégale ». Et tertio, elle se mobilisera ce samedi devant la préfecture pour rappeler au représentant de l'Etat « son engagement depuis 18 mois à donner "prochainement" des réponses aux questions qu'inlassablement nous lui avons posé ».